



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

*Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Municipal
République Française*

*Séance du 27 novembre 2023
à 18 heures 30*

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	19	26

Date de la convocation
21/11/2023

Date d'affichage
30/11/2023

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS VASSAL Patrick - CUP Christine - GARREL Régine - DEL NISTA Xavier - RABERT Guylaine - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUX Sandra - BOLIMON Lionel - PILLOT Marion - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain - PLAZA PUTTI Mireille.

Procurations :

ANDRÉ Claude a donné procuration à MORETTI Karine.
SALUZZO Joëlle a donné procuration à COSTE Josiane.
CRAPONNE Jean-Louis a donné procuration à LOUIS-VASSAL Patrick.
ORLANDI Pascal a donné procuration à BONNEFOUX Chantal.
FILLIERE Thierry a donné procuration à MALEN Serge.
COUSTON Rémy a donné procuration à PILLOT Marion.
ADAM Carole a donné procuration à BOLIMON Lionel.

Absente excusée :

GUINTRAND Tamara.

Secrétaire de séance : Guylaine RABERT est nommée secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 7.5.1 Demandes de subvention
DELIBERATION N° 2023-11-79

OBJET : *CONVENTION « PLANTER 50 000 ARBRES EN VAUCLUSE » -
CONVENTION A PASSER AVEC LE DEPARTEMENT*

RAPPORTEUR : M. Lionel FISCHER, adjoint délégué à la sécurité, à l'urbanisme et à l'environnement.

Dans le cadre de la politique environnementale de la commune, il est proposé de réaliser des aménagements paysagers en bénéficiant du dispositif « Planter 50 000 arbres en Vaucluse » mis en œuvre par le Département.

Pour cela, la municipalité a identifié plusieurs sites pour réaliser des plantations notamment au cimetière, sur la route de Gadagne, la route d'Avignon, l'avenue André Durand, et à La Pastourelle,...

Il est proposé de s'engager sur la fourniture et la livraison de végétaux pour une valeur de 15 000 € HT avec une participation communale à hauteur de 20 % du coût du projet.

CONSIDERANT l'intérêt de réaliser des aménagements paysagers dans le village,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 13 novembre 2023,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré le CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE un projet d'aménagement paysager à hauteur de 15 000 € HT avec un autofinancement de 3 000 € HT.

S'ENGAGE à signer une convention avec le Département de Vaucluse pour le dispositif en faveur des aménagements paysagers et de la nature en ville : « planter 50 000 arbres en Vaucluse ».

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention susvisée ainsi que tous actes et documents afférents à ce dossier.

PRECISE que les crédits nécessaires seront ouverts au budget.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR 26	VOIX CONTRE /	ABSTENTION /
-----------------	------------------	-----------------

Le Maire,
Serge MALEN



Le secrétaire de séance
Guyline RABERT

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 30/11/2023 de la publication le 30/11/2023 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.